

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 4 juillet 2023 à 19 h.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**
 1. Desserte Ambulancière
 2. Demande d'assistance financière pour centre sinistré Samuel
 3. Demande d'assistance financière pour centre sinistré Desjardins
5. **FINANCES**
 1. Compte pour approbation
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
 1. Recommandation paiement (réception définitive) phase 3 rang 9
 2. Demande d'assistance financière PRIMEAU
7. **PERSONNEL**
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **RAPPORT**
10. **CORRESPONDANCE**
11. **AUTRES SUJETS**
12. Période de questions
13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-07-170 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2023-07-171 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 et 20 juin 2023.

4. LÉGISLATION

4.1. DESSERTE AMBULANCIÈRE

2023-07-172 **Considérant** qu'une rencontre s'est tenue le 16 mai dernier concernant l'analyse des conversions d'horaires de faction pour l'ambulance de La Guadeloupe;

Considérant que les maires ainsi que les conseillers municipaux des municipalités concernées ont été interpellés à plusieurs reprises concernant l'augmentation du temps de réponse des appels d'urgence en soirée et durant la nuit lorsque le mobile 21 (ambulance de La Guadeloupe) a complété son quart de travail;

Considérant que le temps de réponse des ambulances peut avoir des conséquences importantes sur la santé des citoyens;

Considérant que lors d'une rencontre de discussion et de concertation, l'ensemble des municipalités concernées soit les municipalités de Saint-Éphrem-de-Beauce, La Guadeloupe, Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Hilaire-de-Dorset, Courcelles et Saint-Honoré-de-Shenley ont convenu d'un commun accord de cibler le territoire de la municipalité de Saint-Ephrem de Beauce comme étant un lieu central de notre secteur de couverture ambulancière.

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley demande au gouvernement du Québec d'intervenir via le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, afin de modifier le mode de déploiement dynamique pour la couverture ambulancière de soir et de nuit dans le secteur Haute-Beauce, pour les municipalités de Saint-Éphrem-de-

Beauce, La Guadeloupe, Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Hilaire-de-Dorset, Courcelles et Saint-Honoré-de-Shenley afin d'affecter un véhicule ambulancier sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce pour améliorer le temps de réponse pour les résidents de ce secteur;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à M. Richard Ouellet, Conseiller-cadre à la sécurité civile et préhospitalière d'urgence ainsi qu'à M. Patrick Simard, président-directeur général (PDG) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches.

4.2. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR CENTRE SINISTRÉ

2023-07-173

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire mettre en place un centre de service pour sinistrés ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, avec le Centre Multifonctionnel Desjardins, possède le service de douche ainsi que le service de restauration sur place et peut abriter 70 personnes avec des lits fournis par La Croix rouge lors d'un long sinistre ;

Considérant que le conseil désire faire une demande à monsieur Samuel Poulin député de Beauce Sud de 3 500,00\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la demande d'assistance financière à monsieur Samuel Poulin, député de Beauce Sud, soit faite au montant de 3500,00\$ pour le centre de sinistrés.

4.3. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR CENTRE SINISTRÉ

2023-07-174

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire mettre en place un centre de service pour sinistrés ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, avec le Centre Multifonctionnel Desjardins, possède le service de douche ainsi que le service de restauration sur place et peut abriter 70 personnes avec des lits fournis par La Croix rouge lors d'un long sinistre ;

Considérant que le conseil a l'appui des municipalités de Courcelles, St-Evariste, La Guadeloupe, Saint-Hilaire-de-Dorset et St-Ephrem;

Considérant que le conseil désire faire une demande à la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce au montant de 20 000,00\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la demande d'assistance financière à la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce soit faite au montant de 20 000,00\$ pour le centre pour sinistrés.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2023-07-175

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de juin 2023 au montant total de 432 279.53\$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	42 724.18 \$
Factures payées :	67 122.81 \$
Factures à payer :	322 432.54\$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. RECOMMANDATION PAIEMENT 4

2023-07-176

Considérant que les travaux de réfection du Rang 9 phase 3 sont terminés;

Considérant que la firme Giroux Lessard a effectué les travaux et les corrections ;

Considérant que la firme WSP recommande le paiement final au montant de 69 623.80\$ avec taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement final à Giroux Lessard soit effectué au montant de 69 623.80\$ avec taxes pour les travaux du rang 9 phase 3 via le règlement d'emprunt .

6.2. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE PRIMEAU

2023-07-177

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts; Article à ajouter pour une demande au volet 2

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2023

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

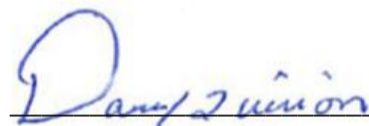
Aucune question n'a été posée.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2023-07-178

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 18 juillet 2023.

Il est 20h45.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier